

# A.W.B.B.

Comité Provincial du Hainaut

Monceau-sur-Sambre, le 28/12/2016

PV de CP n° 23 du 28/12/2016

Présents : MM. Christophe NOTELAERS  
Jules DELEPELAERE

Adresse mail pour l'envoi des feuilles des rencontres de championnat provincial (sauf 3 & 3) : [awbb.cp.hainaut@hotmail.com](mailto:awbb.cp.hainaut@hotmail.com)  
Adresse mail pour l'envoi des feuilles des rencontres de 3&3 : [minibaskethainaut@gmail.com](mailto:minibaskethainaut@gmail.com)

**LES FEUILLES DES RENCONTRES DE CHAMPIONNAT DOIVENT ETRE ENVOYEES SCANNEES EXCLUSIVEMENT EN FORMAT PDF (les autres formats sont considérés comme « Feuille non rentrée »).**

## Secrétariat

### Rappel : Match à reprogrammer

712044	S	10/12/2016	20.00	JS CUESMES A	BC RANSART NEW B	-	
--------	---	------------	-------	--------------	------------------	---	--

Les clubs sont invités à proposer au responsable des modifications les nouvelles date et heure dans les plus brefs délais.

### Courrier rentré au secrétariat :

AWBB : Reçu newsletter

SG AWBB : Reçu nouveau trésorier et nouveau membre signataire à la JSE Enghien (2647).

Mr Albert DE SMET : Reçu PV de la séance du CJH du 20/12/2016.

Mr José NIVARLET : Reçu changement de date pour la JRJ2017. Celle-ci aura lieu le 26/03/2017 (au lieu du 19/03/2017).

JS Luttre (0981) : Reçu composition des équipes U14 A et B.

Mr Fabrice APPELS : Reçu changement de secrétaire du Groupement des Parlementaires à partir du 01/01/2017 :  
Mr Michel Fohal remplacera Mr Jean-Marc Tagliafero.

Mutations administratives accordées : RE Pont-de-Loup (2604)  
Rapido BCTL (1620)

Matches amicaux et/ou tournois autorisés : BCFO Seneffe (1424)  
ASTE Kain (1759)  
Charleroi Ravens (2665)  
CEP Fleurus (1011)

### Rappel aux arbitres:

Les arbitres provinciaux sont invités à renvoyer le plus rapidement possible leur feuille de disponibilités, pour la seconde partie du championnat, à MM Jules DELEPELAERE et Joseph TURRISI.

Le secrétaire provincial, Mr. Robert Sonveaux, est absent du 19/12/2016 au 10/01/2017 inclus.

Durant cette période, le secrétariat sera assuré par le président, Mr. Christophe Notelaers ([christophe.notelaers@skynet.be](mailto:christophe.notelaers@skynet.be)).

Les membres du bureau remercient de tout cœur les clubs et les membres fédéraux qui leur ont présenté leurs vœux. A son tour, le bureau vous présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

### Rappel aux clubs:

PC 53: Dans le cas d'une mutation administrative accordée, le joueur concerné doit être inscrit, le cas échéant, sur une liste complémentaire du PC 53 (document disponible sur le site de l'AWBB).

**LES FEUILLES DES RENCONTRES DE CHAMPIONNAT DOIVENT ETRE ENVOYEES SCANNEES (exclusivement en format PDF) IMPERATIVEMENT POUR LE LUNDI SOIR A L'ADRESSE SUIVANTE: [awbb.cp.hainaut@hotmail.com](mailto:awbb.cp.hainaut@hotmail.com)**

**LES AUTRES DOCUMENTS OU DEMANDES DOIVENT TOUJOURS ETRE ENVOYEES AU SECRETARIAT PROVINCIAL A L'ADRESSE SUIVANTE: [rsonveaux@hotmail.com](mailto:rsonveaux@hotmail.com)**

**Prise des résultats :** Si vous communiquez vos résultats via le répondeur téléphonique, veuillez prendre la peine de bien articuler afin d'éviter un encodage erroné.  
Si c'est par e-mail, vérifiez bien les numéros des matchs ainsi que les scores.  
Afin d'éviter les amendes, respectez les délais et n'oubliez pas de communiquer tous les résultats y compris ceux des moins de 12 ans (sauf 3&3).

Lorsqu'un match décalé se déroule en semaine (du lundi au vendredi), merci de communiquer le résultat chez Mr André Lecomte uniquement par mail ([lec.andre@skynet.be](mailto:lec.andre@skynet.be)). En effet, le répondeur n'est actif que le week-end.

**Modifications :** Toutes les demandes (y compris les déclarations de « Forfait général ») seront adressées, **par le secrétaire ou le responsable calendrier officiel du club demandeur**, à Mr. Christian CRAPPE par e-mail ([christian.crappe@skynet.be](mailto:christian.crappe@skynet.be)).

Pour des raisons de classement : UNE seule demande par match modifié

Toute demande doit comprendre :

- le matricule du club demandeur
- le numéro du match
- les date et heure initiales
- les date et heure modifiées
- l'accord de l'adversaire (échange d'e-mails)

**Il n'est pas tenu compte des demandes incomplètes.**

**Toute demande doit être introduite AVANT les date et heure initialement prévues.**

**Il n'y a pas de report « à une date ultérieure ».**

Christophe NOTELAERS    Jules DELEPELAERE